



## CIMETIÈRE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

L'achat d'une concession se fait sur rendez-vous uniquement au service État-civil.

Hôtel de ville · Parc Georges Spénale · 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

Horaires du service : · lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 · mercredi de 8h30 à 17h30 (journée continue)  
· vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 · Tél. : 05.63.40.22.01 / 05.63.40.26.29 · courriel : etat.civil@ville-saint-sulpice-81.fr

<i>Libellé des Tarifs</i>	<i>Durée</i>	<i>Tarifs</i>
<b>CIMETIÈRE</b>		
<b>Concession à bâtir</b>		
· 1,20 m de largeur x 2,50 m de longueur · Capacité jusqu'à 3 corps	30 ans	600 €
	50 ans	800 €
· 1,80 m de largeur x 2,50 m de longueur · Capacité jusqu'à 6 corps	30 ans	850 €
	50 ans	1050 €
<b>Pleine terre</b>		
· 1,10 m de largeur x 2,50 m de longueur · Capacité jusqu'à 2 corps	30 ans	350 €
	50 ans	600 €
<b>ESPACE CINÉRAIRE</b>		
<b>Cavurne</b>		
· 0,60 cm de largeur x 0,60 cm de longueur Capacité de 1 à 6 urnes (en fonction des tailles des urnes)	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
<b>Columbarium : Case</b>		
0,35 cm de largeur x 0,35 cm de longueur. Profondeur 54 cm Capacité de 1 à 3 urnes (en fonction des tailles des urnes)	30 ans	550 €
<b>JARDIN DES SOUVENIRS</b>		
Pas de taxe de dispersion. L'achat de la plaque, la gravure et la pose sur la stèle restent à la charge des familles.		
<b>DÉPOSITOIRE OU CAVEAU COMMUNAL</b>		
Gratuit (le dépôt ne peut excéder une période de 6 mois)		

Règlement par chèque à l'ordre du trésor public ou par carte bancaire.